Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

Compte rendu de la réunion du 3 mai 2016 organisée par la DGCL sur la transposition du protocole « PPCR » aux agents-tes de maîtrise

Rappel de l'axe 2 du protocole PPCR signé par la **FA-FP** : « Améliorer la politique de rémunération de la Fonction publique ».

En page 10 du protocole il est également précisé « Les bornes indiciaires des corps et cadres d'emplois dont la structure de carrière est atypique seront revalorisées dans les mêmes proportions que les bornes des grades types et le gain indiciaire moyen résultant d'un reclassement dans la nouvelle grille sera analogue. **Une attention particulière sera portée aux corps et cadre d'emplois des agents de maîtrise dont la grille sera restructurée et revalorisée** ».

C'est dans ce contexte que la DGCL a réuni les 5 organisations syndicales et les représentants du collège des employeurs du CSFPT.

Pascal Kessler et Bruno Collignon représentaient la **FA-FPT**.

En introduction les représentants de la DGCL ont rappelé les éléments de contexte propres au cadre d'emplois visé et à la filière technique catégories B et C (voir document annexé à ce compte rendu).

Aucune proposition à ce stade n'ayant été arbitrée au niveau inter-ministériel, la DGCL n'était donc pas en mesure de formuler des propositions précises concernant l'avenir des agentes et agents de maîtrise et celui des grades des filières atypiques associées à cette réflexion **(adjudants-tes de sapeurs-pompiers professionnels -SPP-, brigadiers-ères chefs-ffes principaux et chefs-ffes de police municipale -PM-).**

Les seules hypothèses qui ont été évoquées portent sur **la suppression du cadre d'emplois spécifique des adjoints-tes techniques des établissements d'enseignement -ATEE- (revendication portée de longue date par la FA-FPT) et la revalorisation du haut de la grille du 1er grade d'agent de maîtrise**.

Face aux incertitudes liées à ce manque d'arbitrage et à la volonté de la DGCL de proposer les grilles et déroulements de carrières spécifiques **lors de la séance plénière du 6 juillet prochain, la FA-FPT a rappelé ses positions CONSTANTES** sur ce dossier :

../..

../..

- **la construction statutaire de la Fonction publique doit continuer à s'articuler autour du principe d'une Fonction publique de carrière, et non d'une Fonction publique de métiers**

- **l'architecture en 3 grades en catégories C et B telle que prévue par le protocole PPCR doit s'appliquer à la filière technique, aux sapeurs-pompiers professionnels et à la police municipale**

- **les 96.850 ATTEE doivent intégrer le cadre d'emplois des 450.109 adjoints-tes techniques au sein d'un même et unique cadre d'emplois**

- **les 62.032 agents-tes de maîtrise doivent intégrer la catégorie B et rejoindre les 35.074 techniciens. Cette intégration reste cohérente car d'une part la maîtrise relève bien d'un cadre d'emplois de catégorie B, et d'autre part le taux d'encadrement lié à ces intégrations reste parfaitement cohérent (97.106 cadres de catégorie B pour 546.959 adjoints-tes techniques).**

  La FA-FPT a insisté sur l'indispensable transposition de ces dispositions aux filières SPP et PM. Nous serons particulièrement vigilants sur ces deux filières et porterons une attention particulière aux lobbies associatifs qui pourraient s'exprimer au sein de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS).

Sur l'ensemble de ces dispositions, **la FA-FPT est prête à s'inscrire dans une réflexion** qui déboucherait sur un échéancier.

Nous avons demandé avec insistance l'organisation **d'une autre réunion** avant que les projets de textes ne soient soumis pour avis au CSFPT.

La FA-FP a su engager sa signature dans le protocole PPCR ; nous attendons du gouvernement qu'il tienne ses engagements qui portent, faut-il le rappeler, sur **moins de 80.000 agents-tes (filière technique, SPP et PM) sur les 5,4 millions de fonctionnaires !**

FAFPT Autonome et Libre

96 rue Blanche 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22 🖷 09 83 00 44 12
secretariat@fafpt.fr www.fafpt.org
Affiliée à la FA-FP